

Date de dépôt: 11 avril 2007

Pétition

concernant la persécution religieuse et la maltraitance institutionnelle envers des mineures

Mesdames et
Messieurs les députés,

Après une condamnation pour avoir enlevé en Malaisie ses deux fillettes, le musulman suisse David Imhof est accusé depuis février 2004 de les avoir fait exciser. En décembre 2007, le Procureur général genevois Daniel Zappelli décide de classer l'affaire tout en dénonçant la barbarie islamiste de ce père. Pourtant en cause survient un certificat médical français du 31 octobre 2007 qui dément les rapports médicaux genevois de 2004 et 2005 sur les mutilations génitales féminines infligées aux enfants. De plus la situation actuelle de ces adolescentes est dramatique : l'aînée subit un sévère syndrome d'aliénation parentale et la cadette, placée dans un foyer pour s'y être soustrait, demande en vain à retourner vivre avec son père depuis un an.

Assez de diaboliser les pères et stigmatiser les musulmans dans les conflits familiaux ! Il est intolérable que Genève puisse soumettre les filles de Omar David Imhof à une telle instrumentalisation sexiste, xénophobe et islamophobe. Les pétitionnaires soussigné(e)s demandent au Grand Conseil de la République et canton de Genève :

1. Veillez au respect des droits de l'homme en faveur des mineures concernées pour que la cadette puisse retourner vivre avec son père et l'aînée bénéficier d'un droit de visite.

2. Ordonner une commission d'enquête parlementaire sur les causes discriminatoires et les responsabilités institutionnelles de la maltraitance infligée à ces mineures.

N.B. : 221 signatures

Comité de soutien IMHOF

M. David IMHOF

Case postale 564

1211 Genève 4